

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES ARMÉES

Arrêté du 7 décembre 2023 modifiant l'arrêté du 21 novembre 2022 relatif aux concours d'admission à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr

NOR : ARMT2333993A

Le ministre des armées,

Vu l'arrêté du 21 novembre 2022 relatif aux concours d'admission à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Au premier alinéa de l'article 2 de l'arrêté du 21 novembre 2022 susvisé, les mots : « 23 décembre 2009 susvisé » sont remplacés par les mots : « 22 septembre 2023 relatif aux normes médicales d'aptitude applicables au personnel militaire de l'armée de terre ».

Art. 2. – L'article 33 du même arrêté est remplacé par les dispositions suivantes :

« *Art. 33.* – Le présent arrêté est applicable aux concours organisés en 2024. »

Art. 3. – Dans la ligne relative à « Langue vivante autre que l'anglais » du tableau du 3 de l'annexe I du même arrêté, les mots : « 3 heures » sont remplacés par les mots : « 4 heures ».

Art. 4. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 7 décembre 2023.

Pour le ministre et par délégation :
*Le directeur des ressources humaines
de l'armée de terre,*
M. CONRUYT